



INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE
Statistique des permis de bâtir
Rue de Louvain 44 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02/548.62.48

S 1131 / 15



S 1131 / 15

S 1131 / 15

Statistique des permis de bâtir

Modèle I

Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation

Dans ces bâtiments, plus de 50% de la surface totale doit être destinée à l'habitation.
(voir explication A3 et A6)

21/05/2

Explications pour compléter le questionnaire

Lisez attentivement l'explication se rapportant à la partie à remplir. Les petites flèches (<=) du questionnaire renvoient aux explications correspondantes.

1. Qualité du maître de l'ouvrage

1) Particulier

- 2) Société anonyme
- 3) Société coopérative
- 4) S.P.R.L.
- 5) Société agréée par la Société Nationale ou Régionale du Logement ou la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne.
- 6) Association sans but lucratif
- 7) Autre société
- 8) Autorité fédérale
- 9) Communauté ou région
- 10) Province
- 11) Commune
- 12) Organisme dépendant de l'autorité
- 13) Autres

2. Date du commencement des travaux

C'est la date (année et mois) à laquelle pour la première fois des activités sont exercées sur le chantier. Elles peuvent être : premiers travaux de terrassement, livraison du matériel et de l'outillage sur le chantier, etc.

Si la date exacte n'est pas connue, donnez une date approximative la plus juste possible.

Explication pour la partie A : Construction nouvelle

A1. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à l'habitation)

Résidence d'un ou de plusieurs ménages particuliers :

- 1) maison avec 2 façades (maison mitoyenne)
- 2) maison avec 3 façades
- 3) maison avec 4 façades (maison isolée), construite d'une façon traditionnelle
- 4) maison avec 4 façades (maison isolée), construite selon une méthode préfabriquée
- 5) immeuble à appartement
- 6) Résidence d'un ménage collectif (orphelinat, communauté religieuse, maison de retraite, prison, caserne, autres)
- 7) Résidence occasionnelle de vacanciers, touristes ou voyageurs (hôtel, motel, home de vacance, auberge de jeunesse, ...)
- 8) Résidence occasionnelle de personnes en traitement (hôpital, maternité, sanatorium, préventorium)
- 9) Résidence occasionnelle d'élèves ou d'étudiants (pensionnat, home d'étudiant)

On parle de **maison particulière** lorsque chaque logement du bâtiment dispose d'une **entrée particulière** reliant le logement à la voie publique.

Par contre, un **immeuble à appartements** possède un **hall d'entrée commun** qui donne accès à la voie publique.

A3. Le nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle

Elles reprennent toutes les pièces d'habitation du bâtiment qui ne sont pas destinées à des logements particuliers. Entre autres : les chambres dans un hôtel ...

Une **pièce d'habitation** est un espace dans un logement séparé des autres espaces par des cloisons allant du plancher au plafond avec une surface minimum de 4 m² et une hauteur minimum de 2m au dessus du plancher.

Les pièces d'habitation sont les pièces **destinées aux besoins essentiels de la vie** commune (repos, manger, divertissement, étude) ou utilisées à cet effet, plus spécifiquement cuisines, salles à manger, salles de séjour, chambres à coucher, mansardes et sous-sol habitables et autres espaces destinés à l'habitation

La pièce utilisée comme bureau par un notaire, un avocat, un architecte, un médecin, etc... dans son propre logement ou dans un autre logement est aussi considérée comme pièce d'habitation.

Les pièces suivantes ne sont **pas reprises** comme pièces d'habitation : salle de bain, wc, buanderies, cages d'escalier, dégagement, couloirs.

A6. Surface du bâtiment

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de **toutes les pièces d'habitation** des différents niveaux .

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A99.

A7. Surface totale

La surface totale est la somme des surfaces des différents niveaux calculée entre les murs extérieurs, y compris la surface occupée par ces murs eux-mêmes.

A8. Volume total du bâtiment

Le volume total du bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieur du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieur du toit.

A9. Nombre de niveaux du bâtiment, rez-de-chaussée compris

Les niveaux d'un bâtiment sont comptés du côtés de la façade principale à partir du rez-de-chaussée, ce dernier étant compris, quelle qu'en soit la destination, et comprennent aussi les entresols, les toits français aménagés en logement, qui reçoivent la lumière du jour par au moins une fenêtre ordinaire ou une lucarne et la mansarde qui est uniquement éclairée par une tabatière qui a la même inclinaison que le toit.

A14. Type de chauffage selon les combustibles utilisés

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| 1) gaz naturel | 5) charbon |
| 2) huile combustible | 6) bois |
| 3) électricité | 7) gaz butane ou propane |
| 4) énergie solaire | 8) autres |

A. Construction nouvelle ou reconstruction totale

En cas de démolition préalable, remplir également le cadre C

--	--	--

**Colonne réservée
à l'INS**

<= 1. Destination du bâtiment : **IMMEUBLE DE LOGEMENT : REZ + 3 ETAGES**

2. Nombre de logements prévus dans le bâtiment : **6 APPERTEMENTS**

<= 3. Nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle : **0**

4. Superficie du terrain (m²) : **656 m²**

5. Superficie de la parcelle réellement construite (m²) : **253 m²**

6. Surface du bâtiment destinée :

<= - à l'habitation (m²) : **705 m²**

- aux caves, greniers et annexes (m²) : **130 m²**

<= - à un autre usage que l'habitation (m²) : **367 m²**

(y compris garages)

7. Surface totale du bâtiment (m²) : **1072 m²**

<= 8. Volume totale du bâtiment (m³) : **3216 m³**

<= 9. Nombre de niveaux du bâtiment, rez-de-chaussée y compris : **3**

10. Largeur de la façade principale (m) : **17,25m**

11. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe : **7**

12. Equipements sanitaires dans le bâtiment :

- Nombre de salle de bain ou de douche : **6 salles de bain+3 douche.**

- Nombre de W.C. : **6 Wc.**

13. Equipement (marquer d'une croix) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> raccordement électricité | <input type="checkbox"/> raccordement gaz |
| <input type="checkbox"/> raccordement distribution d'eau | <input type="checkbox"/> raccordement égout |
| <input type="checkbox"/> ascenseur | |

<= 14. Type de chauffage : **Gaz**

15. Répartition des logements (pour ménages particuliers ou collectifs et résidences occasionnelles)

(remplir s'il y a un ou plusieurs logements)

Une résidence collective ou occasionnelle est considérée comme 1 logement.

Désignation des types de Logement dans le bâtiment (par ex. studio, duplex, logement à une, deux, trois chambres à coucher)	Nombre de logement de chaque type	Pour chaque type de logement indiquer :			
		Nombre de pièces d'habitation	Surface totale des pièces d'habitation (en m ²)	Nombre de salle de bain ou de douche	Nombre de W.C.
Appartement 2 chambres	2	3	79 m²& 77m²	1	1
Appartement 3 chambres	4	4	75 m²	2	1

A99. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation)

- 10) Agriculture horticulture et élevage.
- 11) Industrie et construction (*aussi bien production, entreposage et manutention*)
- 12) Entreposage et manutention des entreprises publiques (*p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)*)
- 13) Transport et communication (*télécommunication (p. ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air*)
- 14) Services (*banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers*)
- 15) Commerce (*commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles, ...*)
- 16) Horeca (*restaurants, salons de thé, cafés, ...*)
- 17) Soins personnels (*établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salon de coiffure, manucure, pédicure et beauté*)
- 18) Bureaux pour services publics et parastataux
- 19) Bureaux pour administration privée
- 20) Culture et divertissement (*enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancing, salle de fête, locaux pour mouvement de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....*)
- 21) Sport
- 22) Garages personnels, abris individuels ou collectifs pour automobiles privées
- 23) Autres (*église, chapelle, ...*)

Explication pour la partie B : Transformation

B1. Destination du bâtiment

Destination du bâtiment avant les travaux : voir explications de la partie (1 et 99)

Destination du bâtiment après les travaux : voir explications de la partie A1

B4. Surface du bâtiment

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de **toutes les pièces d'habitation** (voir explication A3) des différents niveaux.

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A99.

B6. Volume total du bâtiment

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieur du toit.

Explication pour la partie C : Démolition

C1. Destination du bâtiment avant démolition

La destination des bâtiments comme reprise aux explications de la partie (1 et 99)

C4. Surface du bâtiment

Cette surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale **de toutes les pièces d'habitation** (voir explication A3) des différents niveaux.

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A99.

C6. Volume total du bâtiment

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieur du toit.

B. Transformation, extension ou reconstruction partielle

pour les bâtiments qui après transformation sont destinés principalement à l'habitation



	Avant les travaux	Après les travaux	Changement (augmentation ou diminution)	Colonne réservée à l'INS
<= 1. Destination du bâtiment	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
2. Nombre de bâtiments	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
3. Nombre de logements	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
4. Surface du bâtiment destinée : (m ²)				
<= - à l'habitation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<= - aux cave, greniers et annexes				
<= - à un autre usage que l'habitation (y compris garage)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
5. Surface totale du bâtiment (m ²)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<= 6. Volume total du bâtiment (m ²)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
7. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

C. Démolition



	Colonne réservée à l'INS
<= 1. Destination du (des) bâtiment(s) avant la démolition : <input type="text"/>	
2. Nombre de bâtiments à démolir : <input type="text"/>	
3. Nombre de logement à démolir : <input type="text"/>	
4. Surface du bâtiment destinée : (m ²)	
<= - à l'habitation	
- aux caves, greniers et annexes	
- à un autre usage que l'habitation (y compris garage) <input type="text"/>	
5. Surface totale du bâtiment (m ²) : <input type="text"/>	
<= 6. Volume total du bâtiment (m ³) : <input type="text"/>	
7. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe : <input type="text"/>	

Date et signature du demandeur du permis de bâtir.

Signature de l'architecte auteur des plans.

Sceau de la Commune